

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2016 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille seize, le 23 mai, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mai.
Présents	14	
Votants	16	
Absents	05	

Date de convocation : 17/05/2016

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. J.L. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme S. POLAT, M. J.L. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

Absents excusés : M. J. GARREAU, Mme MJ. KACZMAR (procuration à MP. ROUGNON-GLASSON), Mme N. LIMOGES (procuration à M. J. GARREAU), Melle A. SAUGE (procuration à M. P. ANDRE), M. D. SCHALLER.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme E. JULLIARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20160523-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2016

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2016. Après en avoir délibéré, Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160523-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant	Objet
09/05/2016	TELEMATIQUE SERVICE (Pontarlier)	895,30 € HT	Ramettes de papier pour le secrétariat de mairie et pour le groupe scolaire (année 2016/2017)
18/05/2016	INSTALL'NORD (Etupes)	1 895,00 € HT	Achat d'un four de remise en température supplémentaire pour l'accueil de loisirs
20/05/2016	SIEMENS (Besançon)	924,00 € HT	Remplacement d'une carte électronique au système d'alarme incendie du groupe scolaire

20160523-03 Report de la délibération du 08/04/2016 relative aux taux d'imposition 2016

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition 2016 lors de sa séance du 08 avril 2016 :

- Taxe d'habitation : 10,94 %
- Taxe foncière bâti : 15,87 %
- Taxe foncière non bâti : 36,00 %

La délibération a fait l'objet d'un courrier du Contrôle de Légalité de la Sous-Préfecture de Pontarlier le 10 mai 2016. Il y est expliqué que l'article 1636 B du code général des impôts impose que « le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation. »

Or, en appliquant cette règle aux taux votés le 08 avril dernier, les résultats obtenus sont :

- Taxe d'habitation : 10,94 (taux 2016) / 10,89 (taux 2015) = 1,004591
- Taxe foncière non bâti : 36,00 (taux 2016) / 35,82 (taux 2015) = 1,005025

Par conséquent, le taux de la taxe foncière non bâti 2016 doit être :
 $35,82 \times 1,004591 = 35,98 \%$.

Il est proposé au Conseil Municipal de rapporter la délibération du 08 avril 2016 et d'approuver les taux d'imposition 2016 suivants :

- Taxe d'habitation : 10,94 %
- Taxe foncière bâti : 15,87 %
- Taxe foncière non bâti : 35,98 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour reporter la délibération 20160408-07 relative à l'approbation des taux d'imposition 2016.
- DIT que les taux d'imposition 2016 sont :
 Taxe d'habitation : 10,94 %
 Taxe foncière bâti : 15,87 %
 Taxe foncière non bâti : 35,98 %

20160523-04 Annulation et report de la délibération du 09/05/2016 relative au choix du prestataire pour la location de photocopieurs

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle que Conseil Municipal a voté le 09 mai 2016, le choix d'un prestataire pour la location de photocopieurs au groupe scolaire et au secrétariat de mairie:

- Société SIGEC (Besançon) pour un montant de 3 740,00 € HT par an.

La consultation n'ayant pas été faite de manière équitable entre les sociétés questionnées, et les montants présentés n'étant pas complet, il est nécessaire d'annuler la délibération prise le 09 mai et de réaliser une nouvelle analyse de la consultation.

Mme ROUGNON-GLASSON présente un nouveau comparatif exhaustif des offres reçues :

SIGEC (Besançon) :

2 appareils neufs KONICA

Engagement sur 5 ans

935,00 € HT /trimestre soit 3 740,00 € HT /an

TOTAL sur 5 ans = 18 700,00 € HT

Coût maintenance à la copie : NB 0,006 € HT et Couleur 0,06 € HT

- Frais enregistrement + livraison + paramétrage : 150 € HT
- Scans : inclus dans le coût des copies
- E-maintenance incluse
- Offert : remise partenariat de 625 € HT /trim sur 3 ans renouvelable
- Offert : logiciel E-copy (125 € HT /trim)
- Prise en charge financière de la fin des contrats de location et maintenance Burocom, soit 27 mois

BUROCOM (Morteau) :

1 copieur CANON reconditionné à l'école (le copieur actuel de la mairie)

1 copieur CANON neuf en mairie

Engagement sur 63 mois

458,34 € HT /trim pour la mairie et 591,00 € HT /trim pour l'école sur 27 mois puis gratuit

Soit 4 197,36 € HT /an pendant 27 mois puis 1 833,36 € HT /an

TOTAL sur 5 ans = 14 944,14 € HT

Coût maintenance à la copie : NB 0,0059 € HT et Couleur 0,059 € HT

- Frais installation 2 copieurs : 240 € HT
- Remise à neuf de celui de la mairie : gratuit
- Scans : inclus dans le coût des copies
- E-maintenance incluse
- Si rupture des contrats, frais de levée des pénalités de résiliation des copieurs actuels :
 5 850,90 € HT (location + 10 %) + 6 260 € HT (maintenance)

Le Conseil Municipal débat sur la nécessité de réaliser une consultation pour 2 copieurs et propose de ne consulter que pour celui de l'école. Le copieur de la mairie resterait en place jusqu'à la fin de son contrat, soit encore 27 mois.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- DONNE son accord pour annuler la délibération 20160509-06 relative au choix du prestataire pour la location de photocopieurs au groupe scolaire et à la mairie.
 - DIT qu'une consultation nouvelle doit être menée auprès des prestataires pour l'achat ou la location d'un seul copieur pour le groupe scolaire Jules-Vermot.
 - AUTORISE Madame le Maire à faire toutes les démarches administratives nécessaire à la consultation.

20160523-05 Acquisition d'un déshumidificateur pour la station d'ultrafiltration de Derrière-le-Mont

Monsieur Pascal DEJARDIN présente au Conseil Municipal le devis de la société Gaz et Eaux pour le déshumidificateur de la station d'ultrafiltration de Derrière-le-Mont :

- Option 1 : réparation du déshumidificateur actuel pour 1 653,25 € HT
- Option 2 : fourniture d'un déshumidificateur neuf pour 2 931,25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix contre et 14 voix pour :

- DONNE son accord pour l'achat d'un déshumidificateur neuf auprès de la société Gaz et Eaux, pour un montant de 2 931,25 € HT, soit 3 517,50 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.
- DIT que les crédits ont été mis au Budget Primitif Eau 2016 à l'article 21561.

20160523-06 Validation de l'Avant-Projet (AVP) de Sécurisation de la traversée du village - Phase 01 rue de la Vigne

Madame le Maire rappelle l'exposé du groupement GALLOIS CURIE / EGIS lors de la séance du 17 mai 2016, chargé de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la traversée du village. Elle rappelle notamment les estimations financières avancées par le maître d'œuvre pour chaque phase et pour les options :

	Montant € HT	Options	Montant € HT
Rue de la Vigne	96 565,00	Pavés bétons sur trottoirs	21 560,00
		Clôture barreaudée école	13 600,00
Place des Minimes	799 405,00	Clôture barreaudée aire de jeux	11 900,00
		Clôture barreaudée école	10 200,00
		Dalle granit voirie square	39 015,00
		Résine sur plateaux	13 300,00
		Arbres palissés	33 250,00
Section rue Neuchâtel / rue de la Tuilerie / rue Michel Hollard	142 840,00	Résine sur plateau	9 590,00
Rue Neuchâtel amont	179 555,00	Résine sur plateau	6 345,00
TOTAL TRAVAUX	1 218 365,00	TOTAL OPTIONS	158 760,00

TOTAL arrondi avec options : 1 378 000,00 € HT

Travaux complémentaires d'éclairage :

- Rue de la Vigne : 42 000,00 € HT
- Place des Minimes : 153 000,00 € HT
- Neuchâtel / Tuilerie / Hollard : 32 000,00 € HT
- Rue de Neuchâtel amont : 58 000,00 € HT
- TOTAL 285 000,00 € HT**

Travaux complémentaires parking chaufferie / terrain sport : 71 500,00 € HT

La phase 01 rue de la Vigne ayant été inscrite au Budget Primitif 2016, Madame le Maire rappelle les grandes lignes des aménagements proposés :

- Création d'un trottoir confortable côté école
- Reprise de la clôture de la cour
- Création de 3 places de stationnement devant le pôle scolaire dont une pour personne à mobilité réduite
- Aménagement d'une place pour le mini-bus
- Organisation du parking du stade
- Largeur de la rue à 5,50 mètres
- Hypothèse de conservation de structure existante (renforcement ponctuel en Grave Bitume GB)

Complété par les remarques du Conseil Municipal lors de la séance du 17 mai 2016 :

- Mettre en place un espace piétonnier en entrée du parking de la place des Minimes
- Prévoir 15 arceaux vélos au lieu de 10 vers l'école
- Conserver l'accès latéral à la salle des fêtes, ainsi que l'accès depuis le parking
- Revoir l'accès livraison superette par un semi-remorque

Le Conseil Municipal débat sur les orientations proposées. Il est notamment souligné que le maître d'œuvre devra fournir au Conseil Municipal l'assurance d'un projet de cohérence dans son ensemble, en aidant les membres du conseil à se projeter dans les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND note de l'Avant-Projet des travaux de sécurisation de la traversée du village, en attendant l'avant-projet définitif.
- DONNE son accord pour la programmation des travaux dès 2016 rue de la Vigne tel que présenté ci-dessus, pour un montant total des travaux estimé à 96 565,00 € HT, hors options.
- DIT ne pas donner suite aux travaux complémentaires d'éclairage.

20160523-07 Travaux de désenclavement de la parcelle cadastrée ZE 20 sise au Clos Dessous

Madame le Maire rappelle la présentation qui a été faite lors du Conseil Municipal du 11 mai 2015 et relative aux travaux de désenclavement de la parcelle cadastrée ZE 20 sise au Clos Dessous. Il s'agit d'effectuer la voirie sur le chemin communal menant à ladite parcelle pour en créer l'accès, soit environ 210 m² de voirie à réaliser. Le coût estimé de ces travaux est de 8 574,00 € HT.

La viabilisation de la parcelle est à réaliser par la municipalité, puisque la parcelle est située en zone UC du Plan d'Occupation des Sols. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces travaux et de lancer la consultation pour leur réalisation. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160523-08b Choix du prestataire pour l'acquisition d'un porte-outils multifonctions

Madame le Maire rappelle les éléments de l'opération : acquisition d'un porte-outils multifonctions avec tondeuse pour remplacer la tondeuse autoportée actuelle qui devient vétuste. Sur la consultation, la reprise de l'ancienne machine est incluse.

Une consultation a été lancée le 03 mai 2016 auprès de 8 sociétés du Doubs. Le retour des offres s'est fait le 17 mai 2016 à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le même jour pour l'ouverture des plis, a constaté la réception de trois candidatures.

La Commission Voirie a fait l'analyse de ces offres le 18 mai 2016 à partir des critères de jugement des offres suivants : prix 40 % - respect du cahier des charges 50 % - délai de livraison 10 %.

Résultats de la consultation :

- Société PETIT SA (Orchamps-Vennes) :
Machine ISEKI SF310 à 26 800,00 € HT + tondeuse à 8 000,00 € HT
Option climatisation : inclus
Reprise de l'ISEKI actuel : 5 000,00 €
La machine proposée ne respecte pas le cahier des charges
- Société DISTAGRI (Maïche) :
Machine NILFISK City Ranger 2250 à 40 200,00 € HT + tondeuse à 11 400,00 € HT
Option climatisation : 2 000,00 € HT
Reprise ISEKI actuel : 10 000,00 €
La machine proposée respecte le cahier des charges

- Société CASSANI DUBOIS (Pontarlier)
Machine Holder Type X30 à 32 000,00 € HT + tondeuse à 14 200,00 € HT – option climatisation : 2 200,00 € HT
Machine Holder Type C250 à 59 500,00 € HT + tondeuse à 14 900,00 € HT € – option climatisation : 2 600,00 € HT
Reprise ISEKI actuel : 4 500,00
La machine Holder C250 respecte le cahier des charges, mais pas le modèle X30.

Après étude du contenu des candidatures, la Commission Voirie propose le classement final suivant :

- Société DISTAGRI : 1^{er}
- Société PETIT SA : 2^{ème}
- Société CASSANI DUBOIS : 3^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'acquisition d'un porte-outils avec tondeuse et option climatisation, auprès de la société DISTAGRI, pour un montant total de 53 600,00 € HT, soit 64 320,00 € TTC.
- DONNE son accord pour la reprise de la machine ISEKI actuelle à 10 000,00 €.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.
- DIT que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2016 à l'article 21571.

20160523-09 Complément de la délibération du 08/03/2014 relative à la vente du lot n°15 au lotissement Champ Prouvet

Afin de permettre la signature de l'acte de vente de la parcelle n°15 au lotissement Champ Prouvet, il convient de corriger et compléter la délibération du 08/03/2014 en :

- mettant à jour le prix de vente en fonction de la surface réelle de la parcelle
- précisant qu'il n'y a aucune TVA sur marge sur la vente de cette parcelle.

N° parcelle	Surface m ²	Prix vente du m ² (€)	Nom de l'acquéreur	Montant € TTC	Montant de la TVA
15	1 387	1	Société NEOLIA	1 387,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente de la parcelle n°15 au lotissement Champ Prouvet tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

20160523-10 Demande de vente de terrain d'aisance rue de la Fruitière

En l'absence de tous les éléments nécessaires à l'étude de la demande, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner le sujet et de le reporter à une prochaine séance du Conseil Municipal. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160523-11 Désignation des jurys d'assises 2017

Conformément à l'Arrêté préfectoral n° 25-2016-03-16-001 relatif au recrutement des Jurys d'Assises pour l'année 2017, le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'une pré-liste de 6 noms (3 fois le nombre de jurés retenus par le Tribunal) dans la liste électorale de la commune.

Sont présélectionnés :

- GAIFFE Frédéric, né le 27/02/1965 à Pontarlier, résidant 4 rue de la Vigne à Montlebon
- DROMARD Jean-François, né le 19/04/1950 à Montlebon, résidant 3 rue du Tartre à Montlebon
- ZILIO Jean, né le 27/01/1970 à Montlebon, résidant 10 rue du Château d'Eau à Montlebon
- BILLOD ép. PETIT Mauricette, née le 13/08/1947 à Pierrefontaine-les-Varans, résidant 62 rue de Neuchâtel
- BARTH ép. VERMOT-DESROCHES Michèle, née le 26/02/1958 à Orchamps-Vennes, résidant 33 rue des Seignes à Montlebon
- LINTZ Didier, né le 27/07/1969 à Verdun, résidant 13 rue du Clos Jeantôt à Montlebon

Le Conseil Municipal certifie que les personnes ci-dessus désignées :

- ont 23 ans ou plus dans l'année civile, et moins de 70 ans,
- ont leur résidence principale dans le département du Doubs.

Cette liste préparatoire de jurys d'assises sera dressée par Madame le Maire en 2 originaux dont l'un restera déposé à la mairie et l'autre sera transmis avant le 15 juillet 2016 au Greffe de la Cour d'Assises près de la Cour d'Appel de Besançon.

20160523-12 DIVERS – Rappel des dates à venir

DATES	TYPE DE REUNION	OBJETS
Mardi 24/05/2016 20h00	Commission Bâtiment	Dossiers en cours
Mercredi 08/06/2016 9h30	Commission Urbanisme	Suivi PLU
En juin 2016	Conseil Municipal	Notamment pour : - Validation PLU - Suivi chantier cloître

La séance est levée à 22h20.

**Le Maire
Catherine ROGNON**

